



Conseil économique et social

Distr. générale
25 août 2016
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité de la coopération et de l'intégration économiques

Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité

Neuvième réunion

Genève, 3et 4 novembre 2016

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau

Ordre du jour provisoire annoté de la neuvième réunion¹

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le 3 novembre 2016, à 10 heures.

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau.
2. Débat de fond : L'innovation au service du développement durable : entrepreneuriat et finance.
3. Examen des travaux menés par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité depuis la huitième session.
4. Plan d'activités intersessions pour 2017.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport de la réunion.

¹ Les membres des délégations qui participent à des réunions au Palais des Nations sont tenus de remplir le formulaire d'inscription téléchargeable depuis le site <https://www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=UGiVk4>. Il leur faut, avant la réunion (sauf s'ils sont membres d'une mission sise à Genève), se présenter munis d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, situé au Portail de Prégny, 8-14, avenue de la Paix, pour se faire délivrer une plaquette d'identité. Les participants pourront obtenir un complément d'information, y compris un plan des locaux, sur le site Web de la CEE à l'adresse <http://www.unece.org/meetings/practical.html>.



II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau

Document : ECE/CECI/ICP/2016/1.

1. L'Équipe adoptera son ordre du jour.
2. La neuvième réunion aura pour objectifs :
 - a) D'examiner et de débattre des questions de fond liées au programme de travail de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité ;
 - b) De passer en revue les résultats obtenus et les activités menées depuis la huitième réunion et d'examiner le plan d'activités à mettre en œuvre jusqu'à la dixième réunion, en 2017.
3. L'Équipe élira son Bureau conformément aux Lignes directrices relatives aux procédures et aux pratiques des organes de la CEE (E/ECE/1468, annexe III, par. V.8, p. 19). Le mandat des nouveaux membres du Bureau commencera à la fin de la présente réunion.

2. Débat de fond : L'innovation au service du développement durable : entrepreneuriat et finance

4. Le débat de fond prendra la forme d'un séminaire de politique appliquée sur le thème : « L'innovation au service du développement durable : entrepreneuriat et finance ». Ce séminaire offrira l'occasion de partager les connaissances en milieu international et d'étudier les politiques dans ce domaine.
5. En septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui fixe des objectifs mondiaux ambitieux au titre desquels les pays se sont engagés à œuvrer à la prospérité économique tout en protégeant la planète et en promouvant l'intégration sociale.
6. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a pris acte du potentiel offert par l'innovation pour atteindre ses objectifs. Il reconnaît en outre le rôle central des milieux économiques en tant que moteur de l'innovation en faveur du développement durable et préconise ainsi un partenariat renouvelé entre les gouvernements et les milieux d'affaires.
7. Dans l'ensemble de la région de la CEE, les entrepreneurs sont occupés à élaborer et à mettre sur le marché des solutions innovantes susceptibles de contribuer au développement durable dans des domaines aussi variés que les soins de santé, les énergies renouvelables, l'agriculture durable et les technologies propres, pour n'en citer que quelques-uns. Les entreprises, petites ou grandes, prennent des mesures innovantes pour renforcer le caractère durable de leurs activités.
8. Les investisseurs, notamment les « investisseurs providentiels » et les fonds de capital-risque, entre autres, cherchent de plus en plus à financer des entreprises innovantes alliant rendement économique et retombées positives pour la société ; par ailleurs, un bon bilan en matière de développement durable peut être un atout important pour les entreprises établies qui cherchent à mobiliser des ressources.

9. Dans le même temps, la mesure dans laquelle les initiatives des entreprises et les ressources financières du secteur privé bénéficieront à des domaines essentiels pour le développement durable, et où ces initiatives et ces ressources atteindront une échelle suffisante et produiront des effets significatifs dépendra aussi des politiques gouvernementales.

10. Les gouvernements ont un rôle essentiel à jouer pour ce qui est de mettre l'innovation dans l'entrepreneuriat au service du développement durable par le biais de réglementations appropriées permettant d'aligner les mesures d'incitation du secteur privé sur les besoins de la société, la définition d'enjeux prioritaires susceptibles de stimuler l'entrepreneuriat innovant, la création d'une demande d'innovation dans ces domaines, le parrainage et le cofinancement des premières initiatives innovantes dans les domaines prioritaires, et la prise de mesures destinées à favoriser la création de marchés pour les produits et les processus de production durables ainsi que les financements dans ce domaine (par exemple, au moyen de systèmes de certification, de normes et d'attribution de labels aux produits).

11. La neuvième réunion sera l'occasion pour les parties prenantes des secteurs public et privé de la région de la CEE de débattre de ces questions de manière interactive et de parvenir à des conclusions permettant de mieux tirer parti des innovations pour les mettre au service de la croissance économique tout en promouvant la durabilité écologique et l'intégration sociale.

12. Les questions à examiner sont notamment les suivantes :

a) Comment encourager l'entrepreneuriat innovant dans les domaines essentiels pour le développement durable ;

b) Comment faire en sorte que l'innovation dans ces domaines atteigne la masse critique nécessaire ;

c) Comment susciter une démarche écosystémique aux niveaux local et régional ;

d) Comment mobiliser des financements privés pour l'application de solutions innovantes dans ces domaines ;

e) Comment les sources de financement publiques peuvent-elles compléter ou attirer les financements privés ;

f) Comment encourager la production durable dans les entreprises bien établies ;

g) Comment garantir la cohérence des politiques (c'est-à-dire comment harmoniser les appuis à l'entrepreneuriat, à l'innovation et au développement durable).

13. Ce séminaire de politique appliquée jettera les bases de bonnes pratiques et de recommandations générales sur les interactions entre les politiques en matière d'innovation, d'entrepreneuriat et de financement. Les conclusions serviront en outre de contribution à la mise en œuvre au niveau régional du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

3. Examen des travaux menés par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité depuis la huitième réunion

14. Les membres de l'Équipe seront informés des principaux résultats et des aspects marquants des travaux menés depuis la huitième réunion, parmi lesquels notamment :

a) Un document directif : « Bonnes pratiques et choix politiques en vue d'accélérer l'adoption d'innovations cruciales pour le développement durable » (ECE/CECI/2016/3) ;

b) La publication en langue russe de l'Étude de performance en matière d'innovation du Tadjikistan (ECE/CECI/24) ;

c) L'examen collégial de l'Étude sur l'innovation au service du développement durable au Bélarus, Minsk (Bélarus), le 6 octobre 2016 ;

d) Les conclusions et recommandations de l'Étude sur l'innovation au service du développement durable au Bélarus (ECE/CECI/2016/CRP.1) ;

e) Le Guide de l'innovation dans le secteur public (ECE/CECI/22) ;

f) Un séminaire sur le thème : « Primes à l'innovation – critères d'admissibilité et procédure de sélection », Almaty, Kazakhstan, les 20 et 21 septembre 2016, au titre du suivi de l'Étude de performance du Kazakhstan en matière d'innovation ;

g) La huitième session du Groupe de travail thématique du SPECA sur le développement fondé sur le savoir, qui se tiendra à Almaty (Kazakhstan) le 22 septembre 2016 (organisée conjointement avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique) ;

h) Une conférence internationale de haut niveau sur le thème : « Poser les bases, dans la région de la CEE, d'un renforcement de l'intégration, du développement économique et de la réalisation des objectifs du développement durable », qui se tiendra à Minsk (Bélarus) les 26 et 27 octobre 2016 ;

i) Une conférence internationale sur le thème : « Entrepreneurat innovant et développement durable », organisée conjointement avec le Gouvernement israélien, qui se tiendra à Genève le 2 novembre 2016.

15. Les membres de l'Équipe seront invités à faire le bilan des activités passées et à débattre des moyens efficaces de faire connaître les résultats obtenus.

4. Plan d'activités intersessions pour 2017

Document : Plan d'activités intersessions pour 2016-2017 (ECE/CECI/2016/5).

16. Le secrétariat informera l'Équipe des principaux résultats de la neuvième session du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé, tenue du 23 au 25 mai 2016.

Plan d'activités pour 2017

17. L'Équipe examinera les propositions concernant les travaux à mener en 2017, conformément au plan d'activités intersessions pour 2016-2017 du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé (ECE/CECI/2016/5). Parmi ces propositions, on peut citer les suivantes :

a) Un document de conférence sur les stratégies et les solutions de nature à accélérer l'adoption et la diffusion des innovations au service du développement durable,

qui sera soumis à la session de 2017 du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé ;

b) Une publication fondée sur les débats de politique générale qui se tiendront dans le cadre de la réunion annuelle de l'Équipe en 2016 ;

c) L'Étude sur l'innovation au service du développement durable au Bélarus, qui sera publiée, traduite en russe et officiellement lancée dans le pays au début de 2017 ;

d) Une ou plusieurs proposition(s) de nouvelle(s) étude(s) nationale(s) axées sur l'innovation au service du développement durable ;

e) Des activités de renforcement des capacités et des ateliers consultatifs destinés à appuyer la mise en œuvre des recommandations contenues dans les études de performance en matière d'innovation, sous réserve que les États membres concernés en expriment la demande et que des fonds extrabudgétaires soient disponibles ;

f) Des conférences et ateliers sous-régionaux axés sur le renforcement des capacités et l'échange de connaissances à propos des mesures visant à promouvoir le développement fondé sur le savoir, à la demande des États membres et sous réserve de la disponibilité de fonds extrabudgétaires. Lors de la réunion, les participants seront invités à faire savoir si des États membres de la CEE ou d'autres parties prenantes souhaitent réaliser ou accueillir des activités de renforcement des capacités dans des domaines en relation avec les travaux de l'Équipe ;

g) Une contribution significative au Forum pluripartite de 2017 sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable, qui se tiendra à New York en juin 2017 ;

h) Un projet en coopération avec le sous-programme Environnement de la CEE et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) visant à accroître les connaissances et les capacités des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) en vue de les aider à élaborer et mettre en œuvre des politiques et des instruments stratégiques en faveur d'une production et d'une consommation durables qui favoriseront à leur tour une économie verte et équitable (sous réserve de la disponibilité de fonds extrabudgétaires) ;

i) D'autres propositions reçues par les membres de l'Équipe avant ou pendant la réunion.

18. Les participants sont encouragés à faire savoir si des États membres de la CEE et d'autres parties prenantes souhaitent allouer un appui extrabudgétaire (comme des fonds ou des contributions en nature, notamment l'organisation de séminaires, etc.) aux activités mentionnées ci-dessus.

19. L'Équipe est invitée à examiner et à approuver le plan d'activités à mettre en œuvre pour 2017. La décision sera soumise à l'approbation, par le Comité exécutif de la CEE, du programme de travail du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé.

5. Questions diverses

20. L'Équipe fera connaître la date de sa dixième réunion. Le secrétariat propose de tenir celle-ci les 19 et 20 octobre 2017.

6. Adoption du rapport de la réunion

21. Le rapport sera adopté à la fin de la réunion.

Annexe

Calendrier provisoire

<i>Horaire</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Jeudi 3 novembre 2016	
10 heures-13 heures	Point 1. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau Point 2. Débat de fond : L'innovation au service du développement durable : entrepreneuriat et finance
15 heures -18 heures	Point 2. Débat de fond : L'innovation au service du développement durable : entrepreneuriat et finance <i>(suite)</i>
Vendredi 4 novembre 2016	
10 heures -13 heures	Point 2. Débat de fond : L'innovation au service du développement durable : entrepreneuriat et finance <i>(suite)</i>
15 heures -18 heures	Point 3. Examen des travaux menés par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité Point 4. Plan d'activités intersessions pour 2017 Point 5. Questions diverses Point 6. Adoption du rapport de la réunion